

21 novembre 2022

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des États membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le 18 novembre 2022, le Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, [a publié une prise de position](#) concernant le [rapport annuel 2022 de l'OKAJU 'Une enfance mise en suspens'](#). Le Ministre a indiqué que la mise en place voire le maintien de structures d'urgence pour l'hébergement de demandeurs de protection internationale (DPI) ou de protection temporaire s'est avéré indispensable. Certes, ces structures d'urgence, comme les halls de Mersch, ne constituent pas une solution optimale sur le long terme. Néanmoins, il est de la mission de l'État luxembourgeois et de l'Office national de l'accueil (ONA) d'offrir un hébergement à toute personne fuyant son pays et à la recherche de sécurité.
- La Direction de l'Immigration a publié les statistiques concernant [la protection internationale](#) et [la protection temporaire](#) du mois d'octobre 2022. Le mois dernier, 290 personnes ont introduit une demande de protection internationale, menant le total des demandes en 2022 à 1.907 personnes. Au cours des [dix premiers mois de 2021](#), 1.000 personnes avaient introduit une demande de protection internationale au Luxembourg, ce qui signifie que le nombre de personnes a presque doublé en 2022.
- Dans [sa réponse à la question parlementaire n°7044 du 21 octobre 2022](#), le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, a fourni des informations sur un avant-projet de loi visant à introduire des modifications en ce qui concerne l'accès au marché du travail pour les DPI (le principal changement étant *a priori* l'abolition du test du marché dans le cadre de l'obtention de l'AOT 6 mois après le dépôt de la demande de protection internationale).
- Le 16 novembre 2022, la Commission européenne a adoptée [une communication sur les bons résultats obtenus par la Bulgarie, la Roumanie et la Croatie](#) en ce qui concerne l'application de l'acquis de Schengen. Sous l'égide de la présidence tchèque, le Conseil « Justice et affaires intérieures » procédera à un vote le 8 décembre au sujet de la participation intégrale de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Croatie à l'espace Schengen sans contrôles aux frontières intérieures.

Publication EMN:

Nous avons le plaisir de vous annoncer la publication de [la 40ème édition du EMN Quarterly](#), couvrant la période de juillet à septembre 2022 et incluant les statistiques pertinentes les plus récentes. Pour recevoir des notifications sur l'EMN Quarterly par e-mail, [veuillez vous abonner en cliquant ici](#).

Chiffre de la semaine: 35%

35% des immigrés exerce un travail au Luxembourg plus qualifié qu'avant leur migration, 10% rapportent un niveau inférieur, ¼ ne travaillait pas avant la migration et ¼ occupe un emploi exigeant le même niveau de qualification,

Source : Statec - EFT 2021 et module ad hoc sur la migration

Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en

Autre:

Destination Europe: <https://destinationeurope.uni.lu/>